

# Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-verbal de la séance du conseil communal

Du 25 novembre 2024, à 19h00 la salle du Conseil communal de Paudex

## Le Président

Ouvre la séance à 19h00

Salue la présence de M. Claude Quartier pour le Courrier

Le Conseil étant constitué de 42 membres, le quorum est fixé à 22.

Avant de procéder à l'appel, la parole est donnée à M. Chaubert pour une communication importante.

## M. Chaubert

Souhaite rendre hommage à M. Louis Perroud, ancien conseiller communal décédé le 19 novembre dernier en observant une minute de silence.

\*

1.

## **APPEL DES CONSEILLERS/CONSEILLERES**

### Conseillers, Conseillères absent(e)s, excusé(e)s

M. Alexandre La Fuente

Mmes Françoise Adam, Laurence Crot, Caroline Naudin, Jannick Pochon et Anne-Aymône Schoenholzer

### Conseillers, Conseillères absent(e)s, non-excuse(e)s

MM. Afsin Kémâl, William Baer, Michel Isaia et Luc Viand

32 Conseillers et Conseillères sont présents et 6 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

\*

2.

## **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

## Le Président

Présentation de l'Ordre du Jour.

L'Ordre du Jour est accepté tel que proposé à l'unanimité.

### 3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024

#### Le Président

Demande à l'assemblée si des compléments ou corrections sont à apporter sur le procès-verbal de la dernière séance du 7 octobre 2024. Il le soumet aux membres pour approbation.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

\*

### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

#### Le Président

##### Trombinoscope

Rappelle aux membres d'envoyer une photo passeport récente à l'adresse conseil@paudex.ch.

##### Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

A assisté à la séance du Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne où il a pu découvrir les problématiques rencontrées par une autre Commune et échanger avec d'autres Présidents.

##### Conseil intercommunal de l'ASEL

A participé à la séance du Conseil intercommunal de l'ASEL lors de laquelle le budget a été voté et les problématiques de sécurité routière abordées. Il donne la parole à M. de Landerset qui était présent en tant que membre de ce conseil pour un bref compte rendu.

#### M. de Landerset

Annonce que l'Association intercommunale de l'ASEL a acquis un nouveau radar pour un prix s'élevant à CHF 272'000.00 dont le coût devrait rapidement être amorti.

##### Visite du Préfet

Mentionne la visite du Préfet qui se tiendra le 26 novembre prochain pour procéder à divers contrôles au sein de la Commune et à la bonne tenue des Registres du Conseil communal.

##### Agenda

Présente l'agenda 2025 tout en précisant qu'il se trouve dans Easyshare.

Votations du 24 novembre 2024

Partage le résultat des votations de ce dimanche 24 novembre et remercie les volontaires qui ont participé au dépouillement des bulletins de vote dont les résultats sont les suivants :

**N° : 01 Objet : Aménagement des routes nationales**

Taux de participation : 54.15 %

BULLETTINS	Rentrés	450
	Blancs	4
	Nuls	0
	Valables	446

Suffrages		
Oui	206	46.19 %
Non	240	53.81 %

Statut : refusé

**N° : 02 Objet : Droit du bail : sous-location**

Taux de participation : 54.27 %

BULLETTINS	Rentrés	451
	Blancs	3
	Nuls	0
	Valables	448

Suffrages		
Oui	186	41.52 %
Non	262	58.48 %

Statut : refusé

**N° : 03 Objet : Droit du bail : résiliation pour besoin propre**

Taux de participation : 54.03 %

BULLETTINS	Rentrés	449
	Blancs	6
	Nuls	0
	Valables	443

Suffrages		
Oui	173	39.05 %
Non	270	60.95 %

Statut : refusé

**N° : 04 Objet : Financement des prestations de santé**

Taux de participation : 54.15 %

BULLETTINS	Rentrés	450
	Blancs	10
	Nuls	0
	Valables	440

Suffrages		
Oui	186	42.27 %
Non	254	57.73 %

Statut : refusé

\*

## 5. PREAVIS 09-2024 : BUDGET POUR L'EXERCICE 2025

- Le Président** Invite M. Zahnd, Président de la Commission des finances, à lire son rapport dont chaque Conseiller a valablement reçu copie le 21 novembre 2024.
- M. Zahnd** Propose, par gain de temps, de ne donner lecture que de la première page du rapport qui propose, à ses conclusions, d'accepter le budget tel que proposé.
- Le Président** Remercie M. Zahnd pour sa lecture ainsi que tous les membres de la Commission pour le travail fourni.
- M. Kehtari** Demande que Mme Ravessoud, boursière communale, puisse intervenir en cours de séance, ce qui ne rencontre aucune objection de la part des membres.
- Le Président** Propose de reprendre le budget chapitre par chapitre et invite les membres à l'interrompre en cas de question ou remarque à formuler.
- M. Desbaillets** *Chapitre 3 – Domaines et bâtiments*  
Revient sur l'inventaire des arbres qui devra être établi<sup>1</sup> et demande dans quelle rubrique les frais qui en découleront seront reportés.
- M. Dillner-Reichen** Répond que le montant de CHF 10'000.00 pour la loi sur les arbres a été prévu au budget dans le compte 420.3185 « *Prestations de service* ».
- M. Hofmann** Revient sur le *chapitre 1 administration générale*  
S'agissant du compte 130.3011 « *Salaire du personnel fixe* » et des sous-comptes y relatifs, souhaite savoir ce qui explique l'augmentation d'environ CHF 140'000.00 remarquée par rapport aux comptes de l'exercice 2023.
- M. Kethari** Répond qu'en 2023, l'équipe n'était pas au complet. Le montant présenté dans le budget 2024 est quant à lui du même ordre de grandeur que celui prévu dans le budget pour l'année 2025.

<sup>1</sup> cf procès-verbal séance du 7 octobre 2024 p. 13

Finances, page 23**M. Hofmann**

A constaté une augmentation de charges et une diminution des revenus par rapport aux budgets précédents. Demande des précisions à ce sujet.

**M. Kehtari**

Explique que la principale différence au niveau des charges réside dans l'alimentation du fonds de péréquation (compte n° 220.3520), qui passe de CHF 2'370'000.00 dans les comptes 2023 à CHF 3'000'000.00 en 2025 en raison de la mise en œuvre de la NPiv (Nouvelle Péréquation intercommunale). Cette évolution est liée à la réforme du financement de la péréquation et à la facture sociale qui est désormais calculée au franc par habitant, ce qui permet de la réduire par rapport aux années précédentes. En revanche, l'augmentation du fonds de péréquation vise à assurer l'équilibre financier, ce qui explique la hausse des charges.

Au niveau des revenus d'impôts, la différence se justifie par le fait qu'en 2023, CHF 902'000.00 ont été comptabilisés pour la parcelle n°256.

**Le Président**

Sans autre remarque ou question, suggère au Conseil communal de passer au vote sur les conclusions du préavis 09-2024 qui propose aux membres du Conseil communal « *d'approuver le budget 2025 tel que présenté* » :

- ✓ 32 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 0 abstention

**Le préavis 09-2024 est accepté à l'unanimité.**

**M. Kethari**

Au nom de la Municipalité, remercie l'assemblée pour sa confiance et Mme Ravessoud pour l'excellent travail fourni lors de l'élaboration de ce budget établi pour la première fois selon la LPiv. Cette loi devrait amener une diminution globale de 8% des charges liées à la péréquation et permettre une marge d'auto-financement plus positive l'année prochaine.

Relève avec satisfaction que ce budget prévoit moins de perte que le budget précédent sans l'amendement.

\*

- 6. PREAVIS 10-2024 : DIRECTIVE TAXES SPECIALES DECHETS 2025**
- Le Président** Invite M. Zahnd, Président de la Commission des finances, à lire son rapport dont chaque Conseiller a valablement reçu copie le 21 novembre 2024.
- M. Zahnd** Donne lecture du rapport de la Commission des finances ainsi que de ses conclusions qui recommandent d'accepter la directive proposée.
- Le Président** Remercie M. Zahnd pour la lecture de son rapport ainsi que tous les membres de la Commission pour le travail fourni.
- Invite Mme Bernhard, Présidente de la Commission ad hoc, à lire son rapport dont chaque Conseiller a valablement reçu copie à la date précitée.
- Mme Bernhard** Donne lecture du rapport de la Commission ad hoc ainsi que de ses conclusions qui invitent les membres du Conseil à accepter le préavis en proposant de l'amender en ce sens que la Directive relative à la perception des taxes spéciales ne soit soumise à l'approbation du Conseil que lors des nouvelles législatures, de changements tarifaires ou réglementaires.
- Le Président** Remercie Mme Bernhard et l'ensemble de la Commission pour son travail.
- Ouvre la discussion et demande si une personne de l'assemblée a des questions ou remarques à formuler.
- Le Président** Sans remarque ou question de la part de l'assemblée, propose au Conseil communal de passer au vote sur les conclusions amendées du préavis 10-2024 qui demandent:
- « d'accepter la Directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2025 en application du règlement sur la gestion des déchets avec l'amendement suivant :*
- « que ce préavis ne soit plus soumis au Conseil Communal chaque année, mais uniquement lors des nouvelles législatures ou en cas de changement tarifaire ou réglementaire ». »*
- ✓ 32 acceptations
  - ✓ 0 avis contraire
  - ✓ 0 abstention
- Le préavis 10-2024 est accepté à l'unanimité avec son amendement.**

## 7. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

**Le Président** Propose aux Municipaux de prendre la parole.

**Mme Dillner-Reichen** *Planchettes en cèdre*  
Invite chaque membre à se servir d'une des planchettes situées à l'entrée de la salle, fabriquées avec le cèdre abattu dans le courant de l'année.

**Mme Martin** *AMF (accueillant(e)s en milieu familial)*  
Enjoint toutes personnes intéressées à prendre en charge un ou des enfants dans son propre ménage à se servir des flyers mis à disposition par la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour).

Relève que tous les modes de garde sont utiles et que les conditions de travail pour les accueillant(e)s en milieu familial sont désormais clairement réglementées.

*Calendrier de l'Avent*  
Suggère aux membres de se rendre dans les lieux où les apéritifs du Calendrier de l'Avent sont prévus rappelant que c'est toujours une excellente occasion faire de beaux échanges.

**M. Kehtari** *Cotes Saint Maire*  
Indique que la procédure de sélection d'un bureau d'architecte est terminée<sup>2</sup>. Deux séances de dialogue ont été organisées avec les trois bureaux qui ont été retenus.

Le 8 novembre, les trois bureaux ont présenté la version finale de leurs projets, complétés par deux experts externes ; une expertise économique du coût du projet et de construction et une expertise physique du bâtiment et construction durable (qualité thermique, aération et hygiène, choix des matériaux, etc...).

Les projets ont été soumis au canton, respectivement à la Direction Générale du Territoire et du Logement, qui a confirmé leur éligibilité au sens de la L3PL, ce qui permet l'obtention d'un bonus de 10 % pour la construction des logements.

Le collège d'experts, avec ses expertises complémentaires, a noté les trois projets selon des critères d'évaluation préalablement définis. C'est le projet « Xfactor » de Nicolas de Courten qui a finalement été retenu. La Municipalité se dit très satisfaite du résultat.

---

<sup>2</sup> Selon préavis 02-2024 du 18 mars 2024

Le projet sera présenté en début d'année aux membres et au public. Des discussions sont en cours pour préparer les dossiers de construction et de mise à l'enquête avec l'architecte retenu.

#### Eclairage public

Fait remarquer que les lampadaires ont été nettoyés et les ampoules changées à la faveur de Leds. L'année prochaine, les ampoules du chemin des Hérons seront également changées suite à quoi il restera celles de la route du Lac, de la route du Simplon et d'une partie de la route de la Bernadaz.

### M. Chaubert

#### Parking vélos

Indique que l'installation des arceaux au chemin des Hérons a été retardée parce que les arceaux initialement reçus n'étaient pas ceux commandés et que les conditions météorologiques étaient défavorables.

La deuxième partie des arceaux vers le bord du lac sera installée dès que les conditions météorologiques le permettront.

#### Buvette

Annonce deux bonnes nouvelles :

Premièrement la CAMAC, soit les différents services cantonaux, a approuvé le projet de la « Paudèze ».

Deuxièmement le projet des opposants au projet de la buvette a été levé par la Municipalité par un argumentaire très fouillé de la part de son avocat. Sa réponse n'a pas suscité de recours de la part des opposants à la CDAP (Cour de Droit Administratif et Public du Tribunal cantonal).

Les délais de recours étant passés, le projet entre en force et pourra être réalisé.

Une séance de « *debriefing* » a été organisée avec l'équipe de la « Paudèze » dont le compte rendu s'est avéré positif avec une fréquentation en hausse, nonobstant la météo peu favorable de cet été et la durée d'exploitation raccourcie en raison du recours.

L'équipe de la « Paudèze » se réjouit de présenter un projet sur 5 mois où la buvette pourra être exploitée.

#### STEP

Informe les membres de l'avancement positif du projet d'étude. L'élaboration des statuts est à bout touchant. Plusieurs modifications ont été demandées par les petites communes afin que la grande commune de Pully n'ait pas la majorité absolue sur le fonctionnement de cette STEP et pour respecter le principe de proportionnalité.



Transports lausannois

Indique qu'il s'est rendu le matin même au Conseil des réseaux.

En principe, la mise en service du tram reste prévue pour mi 2026.

S'agissant de l'offre tarifaire, le Canton va proposer au Grand Conseil une aide à l'abonnement annuel pour les jeunes et les retraités. Si cette aide remporte un vote favorable au Grand Conseil, ce sont CHF 11 mio qui seront disponibles. Cette subvention pourra être cumulée avec la subvention des Communes.

M. SpringTravaux de la toiture à la Bordinette 12 bis

Rapporte la bonne avancée des travaux de la toiture à la Bordinette 12 bis, malgré les difficultés liées à la structure du bâtiment. Les échafaudages seront donc bientôt démontés. Quelques travaux d'isolation sous la toiture sont encore prévus dans le courant de l'hiver.

M. KethariImmeuble sis Bordinette 8

Informe les membres que la signature de l'acte est prévue pour le 20 décembre prochain.

\*

**8.****PROPOSITION INDIVIDUELLES ET DIVERS**Mme Kampani-Vlamopoulos

Revient sur le courrier adressé aux résidents du chemin du Coutzet et en particulier sur l'élimination du container pour déchets verts. Elle a été surprise de recevoir cette lettre après les discussions qui se sont tenues lors de la séance du Conseil du 7 octobre dernier à ce propos<sup>3</sup> et de constater la décision prise par la Municipalité de supprimer le container pour les déchets verts. Considérant que la solution proposée n'est pas optimale, suggère qu'une séance de discussion soit organisée entre la Municipalité et les résidents de ce chemin.

Mme Dillner-Reichen

Précise que l'écopoint sis au chemin du Coutzet est une exception dans le sens où dans la plupart des quartiers de Paudex, les habitants doivent sortir leurs propres containers.

Consciente cependant que le problème du tri des déchets n'est pas généré par les seuls habitants, mais en grande partie par les personnes de passage, la Municipalité a tenté de trouver une solution acceptable pour tous, tenant compte notamment des courriels reçus consécutifs à cette mesure.

<sup>3</sup> cf procès-verbal séance du 7 octobre 2024 p. 13

S'est rendue sur place avec le Chef du Service de la voirie. Un endroit plus haut dans le chemin a été trouvé où mettre un container communal en phase test. Si cette solution devait ne pas s'avérer efficace, le container sera retiré et chacun devra se munir de son propre container.

Relève au surplus que si le tri de ces déchets ne s'améliore pas, la Municipalité ne disposera plus de solution pour leur élimination auprès de la Coulette à Belmont-sur-Lausanne.

**M. Farinelli**

Propose de rappeler aux habitants par une information générale, ce qui peut être mis ou pas dans les containers verts.

**M. Hofmann**

Se rappelle qu'avant le début des travaux dans la salle communale, au bas du chemin des écoliers, à la hauteur du WC, il y avait un lampadaire qui a été démonté pour faciliter le passage des camions. Remarque qu'il n'a jamais été remonté et souhaite savoir s'il est prévu que ce lampadaire soit réinstallé, son utilité étant pleinement justifiable.

**M. Kethari**

La Municipalité prend note de la question et reviendra sur ce point.

**Le Président**

Puisque plus aucune proposition ou remarque n'est formulée, le Président déclare se réjouir de retrouver les membres du Conseil communal lors de la prochaine séance qui se tiendra le **lundi 3 février 2025 à 20h00**. Il souhaite de Joyeuses fêtes à tous les membres de l'Assemblée et lève la séance à 19h54.

**M. Chaubert**

Remercie le conseil, adresse ses meilleurs vœux à tous les membres et les invite à participer aux fenêtres de l'Avant. Avant cela, chacun est convié à échanger autour de l'apéritif dînatoire servi dans l'espace d'à côté.

Le Président



Robin Lemmel



La Secrétaire



Nathalie Wolf